REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

 \mathbf{DE}

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

2 03.88.70.62.28 www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2018

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe - BURGER Patrick - BIANCHI Nathalie - BLOTTIER Martine - FRITZ Julien - FRENKEL Jean-Louis - QUIEVREUX Jean-Luc

Excusé: ALLHEILLY Nicolas

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 16 juillet 2018
- 3) Evolution des travaux dans le nouveau bâtiment communal
- 4) Fourniture et pose d'un support palan au bâtiment communal en cours de construction
- 5) Contrat de maintenance de l'écran multifonctions installé à l'école
- 6) Résiliation et nouvelle souscription du bail du logement au-dessus de la mairie
- 7) Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne le rapport est en cours de circulation pour lecture.
- 8) Redevances concession ES
- 9) Renouvellement du contrat d'engagement de M. MILLEMANN René
- 10) Renouvellement du contrat d'engagement de M. MILLEMENN Laurent
- 11) Contrat de maintenance pour le défibrillateur acquis par l'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers
- 12) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 13) Création d'un jardin du souvenir règlement
- 14) Prix des Maisons Fleuries
- 15) Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) à envisager
- 16) Haies et branches longeant les propriétés privées et présentant un danger pour les usagers circulant sur les routes
- 17) Urbanisme Informations
- 18) Communications et divers (Mise en place du sapin de Noël, organisation des manifestations de Noël)
- 19) Installation d'un système de vidéosurveillance

Avant l'ouverture de la séance, le maire demande à rajouter le point 19 Installation d'un système de vidéosurveillance à l'ordre du jour qui a été oublié. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

2018-04-01 - Adoption du procès-verbal de la séance du du 16 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

2018-04-02 - Désignation du Secrétaire de Séance

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2018-04-03 - Evolution des travaux dans le nouveau bâtiment communal

Le maire informe le conseil municipal que les travaux ont démarré en septembre 2018. Les entreprises Diebolt et Vosges de Nord ont débuté respectivement avec les travaux de terrassement et de gros-œuvre. Les réunions de chantier et le contrôle des travaux se font régulièrement en présence du maître d'œuvre et des entreprises concernées.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

2018-04-04 - Fourniture et pose d'un support palan au bâtiment communal en cours de construction

Le maire soumet au conseil municipal un devis hors marché concernant l'installation d'un support palan établi par l'entreprise HUSS de DURRENBACH pour un montant de 2800 € TTC. Il explique au conseil municipal la nécessité d'installer ce matériel qui facilitera les tâches de manutentions futures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à signer le devis et décide d'imputer cette dépense sur l'opération 29 chapitre 21318 atelier comprenant serre, local de rangement et divers espaces réservés à la commune, à l'école et aux associations.

2018-04-05 - Contrat de maintenance de l'écran multifonctions installé à l'école

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 16 juillet 2018, il avait été autorisé à signer un contrat de location relatif à écran multifonctions destiné à l'école communal pour un montant de 150 € H.T. par mois. Il informe le conseil municipal que le contrat prévoit également une maintenance de 45 € H.T. par trimestre.

Le conseil municipal prend acte de cette information et décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le contrat pour la totalité des prestations figurant au contrat.

<u>2018-04-06 – Résiliation du contrat de location avec l'actuel locataire au-dessus</u> de la mairie et souscription d'un bail avec un nouveau locataire

Le maire informe le conseil municipal que l'actuel locataire du logement communal au-dessus de la mairie a décidé de rompre le bail à compter du 31 décembre 2018

La caution ne sera pas restituée à l'actuel locataire.

Le maire indique au conseil municipal qu'un nouveau locataire prendra possession des lieux le 1^{er} janvier 2019. Il propose de maintenir le montant du loyer à 400 € et 30 € pour les charges par mois pour l'année 2019. Il explique au conseil municipal les différentes mentions et conditions de location figurant dans la rédaction du nouveau bail, notamment concernant les arriérés de loyers dus par l'ancien locataire qui seront pris en charge par le nouveau locataire selon un échéancier indiqué dans le bail. Le nouveau bail sera signé avec effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an dans un premier temps en accord avec le nouveau locataire.

Le conseil municipal après délibérations, accepte la résiliation du bail avec le locataire actuel et autorise le maire à signer le bail avec le nouveau locataire à compter du 1 er janvier 2019 aux conditions figurant dans le bail.

2018-04-07 - Rapport d'activité 2017 de la communauté de communes du Pays de Saverne

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2017 est communiqué au conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibérations, prend acte du rapport d'activité 2017 de la communauté de communes du Pays de Saverne.

2018-04-08 - Redevances concession ES Année 2018

Le maire soumet au conseil municipal l'état récapitulatif des redevances de concession établi par ES STRASBOURG s'élevant à 26,76 € pour le fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à établir un titre de recettes à l'encontre d'Electricité de STRASBOURG pour un montant de 26.76 €.

2018-04-09-10 - Renouvellement des contrats des deux agents d'entretien

Le Maire informe le conseil municipal que les contrats des deux agents d'entretien recrutés par la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2018. Par conséquent, il propose au conseil municipal de renouveler ces deux contrats pour une nouvelle période de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020

Décision du Conseil Municipal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de déclarer la vacance de ces deux postes d'agent de maîtrise contractuel auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de renouveler les contrats de ces deux agents comme suit :

-pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 soit jusqu'au 31 décembre 2020 à raison de 4/35^e par semaine sur la base de l'IM 495 (valeur 1.1.2019)

-pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 soit jusqu'au 31 décembre 2020 à raison de 8/35^e par semaine sur la base de l'IM 495 (valeur 1.1.2019)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer les contrats de renouvellement avec les intéressés concernés.

<u>2018-04-11 - Contrat de maintenance concernant le défibrillateur acquis par l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers</u>

Le maire informe le conseil municipal que l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers a pris en charge l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de $1.916 \in T.T.C.$ Il propose au conseil municipal la prise en charge sur le budget communal de la maintenance annuelle sur le site de l'appareil avec analyse par simulateur cardiaque pour un montant de $100 \in H.T.$

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge sur le budget communal la maintenance annuelle de l'appareil et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2019.

2018-04-12 - Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Date de réception DIA	N° d'enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
20/07/2018	04/2018	Section 1 266/40 village Mme UHLMANN M. Rose Mme RUSCH Fabienne	Pas de préemption
24/07/2018	05/2018	Section 1 267/40 village et Section 39 3 Grand'Rue Mme UHLMANN M. Rose Mme RUSCH Fabienne	Pas de préemption
27/08/2018	06/2018	Section 5 231/160 rue du Schneeberg Mr et Mme J. Marie HUBER	Pas de préemption
05/10/2018	07/2018	Section 8 41 Grand'Rue Section 42 à 45 In der Wittmatt Section 147/40 In der Wittmann M. et Mme SCHULTZ	Pas de droit de préemption

2018-04-13 - Création du jardin du Souvenir - Règlement

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de règlement leur a été transmis le 20 août 2018 pour validation.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'adopter le règlement transmis en précisant que l'article 4 doit être complété par « la commune facturera une redevance de dispersion des cendres d'un montant de 50 € destinée à l'entretien de l'emplacement ».
- décide que l'acquisition de la plaque « jardin du souvenir » s'élevant à 1.066 € (valeur à ce jour) se fera lors de la première opération de dispersion.

<u> 2018-04-14 - Maisons Fleuries - PRIX</u>

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents et en fonction des critères de sélection établis par le jury du concours des maisons fleuries, attribue les prix comme suit :

1 ^{er} prix	RAUNER Marie-Louise	80 €
2 ^e prix	UHLMANN Annie	70 €
3 prix	BURGER Marinette	60 €
4 ^e prix	GASSER M Thérèse	50 €
5 ^e prix	KIEFFER Brigitte	40 €
6e prix	QUIEVREUX Isabelle	30 €
7 ^e prix	KIEFFER Edmond	25 €
8 ^e prix	KIEFFER Christophe	25 €
9 ^e prix	KIEFFER Jeannine	25 €

Et décide d'imputer l'ensemble des dépenses liées aux frais de réception de la cérémonie de remise des prix sur le chapitre frais de réception.

Les sommes attribuées à chaque lauréat seront virées sur le compte bancaire que chaque intéressé nous aura communiqué.

2018-04-15 - Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'envisager la modification du PLU pour mettre de nouvelles constructions dans certains secteurs de la commune, notamment entre le cimetière et le nouveau bâtiment communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents charge le maire de prendre contact avec les services de l'Agence Territoriale d'Ingénierie à Saverne pour avis sur les différentes possibilités de modification.

<u>2018-04-16 – Haies et branches longeant les propriétés privées et présentant un</u> danger pour les usagers circulant sur les routes.

Le maire soumet au conseil municipal la réglementation en matière de plantations diverses (arbres, haies et branches) situées sur les propriétés privées longeant la route et présentant un danger pour les usagers.

Cette réglementation transmise par le service juridique du Conseil Départemental précise qu'on ne peut avoir d'arbres ou de haies en bordure des voies qu'à une distance de 2 mètres minimum pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à une distance minimum de 50 centimètres pour les plantations inférieures à 2 mètres. Les arbres, les haies et les branches qui avancent sur les voies doivent être coupés, taillés ou élagués pour des raisons de sécurité.

Le maire indique au conseil municipal qu'il contactera personnellement chaque propriétaire concerné pour lui faire part de ces observations.

Le conseil municipal, après délibérations, prend acte de cette information et estime que la réglementation en matière d'élagage et de plantations d'arbres et haies diverses doit être respectée.

2018-04-17 - Urbanisme Informations

Déclaration préalable :

DP 067 190 18 R 0002 FRITZ Julien – Isolation extérieure DP 067 190 18 R 0003 DIETEMANN Christian– Réalisation d'une terrasse DP 067 190 18 R 0005 PELISSIE Marion Réfection toiture et création de 4 fenêtres de toit

Certificat d'Urbanisme

CU 067 190 18 R 0011 – CU d'information terrain situé 9 Grand'Rue Maître Jaquin Arbogast

2018-04-18 Communications et divers

Mise en place du sapin de Noël le 17 novembre 2018

Animations de Noël : les 3 premiers dimanches du mois de décembre avec les 3 associations de la commune

Fête du 3e âge : 13 janvier 2019

Salle multifonctions : le four dans la cuisine doit être révisé

Achat de parcelles par la commune : Des négociations pour l'acquisition de parcelles sur la base de 50 € l'are peuvent être envisagées et seront à rediscuter lors d'une prochaine séance du conseil municipal

Acquisition d'un chalet de Noël financé par les 3 Associations de la commune

Confection d'un abri en bois destiné à accueillir une crèche durant les festivités de Noël. Cette structure sera utilisée par la suite par les élèves de l'école en tant qu'abri à outils dans le verger communal.

Déploiement des compteurs Linky : ce déploiement pour les particuliers a débuté en 2015 et devrait se terminer fin 2021 au niveau national.

2018-04-19 Installation d'un système de vidéosurveillance dans la cour de l'école, près de l'église et de la mairie.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a adressé au Préfet une demande d'installation de vidéosurveillance autour de l'école, de l'église et de la mairie. Il soumet au conseil municipal un devis s'élevant à 1.500 € T.T.C. pour l'acquisition du matériel sans l'installation.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents souhaite de plus amples informations sur la nature et l'installation de ce matériel. Il souhaite également connaître l'avis du Préfet avant de se prononcer sur l'acquisition de ce matériel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H.

Le Maire,

Marcel BLAES